

Conditions de prescription d'un médicament stupéfiant ou assimilé

Qui est en droit d'établir une telle prescription ?

La prescription d'un médicament stupéfiant ou soumis en partie à la réglementation des stupéfiants est réservée à :

- médecin, même retraité;
- chirurgien-dentiste, pour l'usage de l'art dentaire ;
- sage-femme dans les limites de la liste autorisée
- vétérinaire.

Sur quel support ?

Les médicaments stupéfiants ou soumis en partie à la réglementation des stupéfiants sont *obligatoirement prescrits sur une ordonnance sécurisée* répondant à des spécifications techniques précises : papier filigrané blanc naturel sans azurant optique, sécurisé 85g/m² avec caducée en filigrane avec double autocopiant, mentions pré-imprimées en bleu, numérotation de lot, carré en micro-lettres etc.

Seuls des éditeurs agréés par l'AFNOR (Association française de normalisation) sont autorisés à les fabriquer.

Les modalités de prescription spécifiques aux médicaments stupéfiants et assimilés

– Le rédacteur *doit indiquer en toutes lettres le nombre d'unités thérapeutiques par prise, le nombre de prises et le dosage* de la spécialité. Le prescripteur peut rédiger *l'ordonnance manuellement ou informatiquement*.

– Il est interdit de prescrire ces médicaments pour un traitement d'une **durée supérieure à vingt-huit jours**. Cette durée peut être réduite pour certains médicaments à 7 ou 14 jours (exceptions faite pour le Rivotril® voie orale = 12 semaines et le Temgésic® et le Buccolam® = 12 mois

– Quand la réglementation impose un fractionnement de la dispensation, le prescripteur mentionne sur l'ordonnance la durée de traitement correspondant à chaque fraction. Toutefois, il peut, pour des raisons particulières tenant à la situation du patient, *exclure le fractionnement en portant sur l'ordonnance la mention "délivrance en une seule fois"*.

NB : La prescription de substances stupéfiantes **est interdite lorsqu'elles ne sont pas contenues dans une spécialité pharmaceutique ou une préparation**.

Attention au chevauchement de prescription

Une nouvelle ordonnance ne peut être établie par les mêmes praticiens pendant la période déjà couverte par une précédente ordonnance prescrivant de tels médicaments. Cependant, si le prescripteur en décide autrement, il porte sur l'ordonnance **une mention expresse** indiquant le chevauchement.

Renouvellement de la prescription

Pour les **médicaments stupéfiants**, l'interdiction de renouvellement découle de leur durée maximale de prescription autorisée.

Pour les **médicaments "assimilés stupéfiants"**, le renouvellement de la prescription est possible pour certaines spécialités sur indication du prescripteur. Exemples : Rivotril® = 12 semaines, Temgésic® et Buccolam® = 12 mois

Mention portée sur l'ordonnance pour les substances susceptibles de faire l'objet d'un mésusage, d'usage détourné ou abusif

Pour certaines spécialités pharmaceutiques classées stupéfiantes ou assimilées, la prise en charge par l'assurance maladie est subordonnée à l'**obligation faite au patient** d'indiquer à son médecin, à chaque prescription, **le nom du pharmacien chargé de la délivrance**. Le médecin est dans l'**obligation de mentionner ce nom sur la prescription**.

Sont concernées : buprénorphine administrée par voie orale haut dosage (> 0.2 mg par prise) – méthadone – méthylphénidate

Le prescripteur peut exclure la possibilité de substitution d'un médicament princeps par un médicament générique pour des raisons particulières tenant au patient. Il doit alors porter sur l'ordonnance la mention expresse « non substituable » sous forme exclusivement manuscrite, avant la dénomination de la spécialité.

Exemple d'ordonnance de prescription de stupéfiant

Indiquer le nom du pharmacien responsable de la délivrance + coordonnées de la pharmacie (indiqués par le patient)

Docteur Prénom NOM
N° 1
N° 2
N° 2

adresse 1
adresse 2
cp-ville
tel
messagerie électronique
messagerie vocale

Nom du patient

Buprénorphine 2mg (*non substituable si besoin*)
2 comprimés par jour pendant 7 jours

Signature du médecin

Mr Alexandre Lafleur
Pharmacie du port

En cas d'urgence dans les cas les plus graves, appelez le 15.
Dessiner d'une croix rouge de grande taille, à côté de ces coordonnées, par obligé est accepté.